



Coronavirus : nouvelles précisions sur les règles de réunion et de délibération des assemblées de SARL

Actualité législative publié le 27/05/2020, vu 779 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un nouveau décret précise les modalités d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

Le décret adapte les dispositions réglementaires relatives aux assemblées des sociétés à responsabilité limitée, de certaines sociétés par actions et des porteurs de certains types de valeurs mobilières, selon le cas, concernant :

- La possibilité de voter par des moyens électroniques de télécommunication sans qu'une clause des statuts ne soit nécessaire à cet effet ;
- L'exercice des mandats (autres que les mandats sans désignation de mandataire) ;
- Le choix par les actionnaires de leur mode de participation à l'assemblée générale ;
- La composition du bureau de l'assemblée générale lorsque celle-ci se tient sans que les actionnaires n'y assistent physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

[Décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19](#)

https://www.assistant-juridique.fr/conditions_assemblee_generale.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Modifier les statuts d'une SARL](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)

- [Guide pratique de la SARL](#)
- Qu'est-ce qu'un associé ? Et un actionnaire ?
- Dettes de la société : les associés doivent-ils payer ?
- Quels sont les droits des associés/actionnaires d'une entreprise ?
- Comment convoquer une assemblée générale de SARL ?
- Comment consulter les associés de SARL par écrit ou par correspondance ?
- Modèle commenté de procès-verbal d'assemblée générale de SARL
- Procès-verbal d'une assemblée générale : faut-il le faire publier ?
- Comment faire annuler l'assemblée générale d'une SARL ?
- Quelles sont les conséquences de l'abus de majorité ?
- Quelles sont les conséquences de l'abus de minorité ?
- Quelles sont les conséquences de l'abus d'égalité ?